

## Procès-verbal du Parlement européen (16 octobre 1962)

**Légende:** Lors de la séance du 16 octobre 1962, le Parlement européen traite de la question des Antilles néerlandaises.

**Source:** «Procès-verbal de la séance du mardi 16 octobre 1962 – Association des Antilles néerlandaises à la CEE», dans Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 12.11.1962, P 116, 5ème année, p. 2662/64. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:P:1962:116:2661:2663:FR:PDF>.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/proces\\_verbal\\_du\\_parlement\\_europeen\\_16\\_octobre\\_1962-fr-ce08065e-86b7-48f6-8229-ff75634fad79.html](http://www.cvce.eu/obj/proces_verbal_du_parlement_europeen_16_octobre_1962-fr-ce08065e-86b7-48f6-8229-ff75634fad79.html)

**Date de dernière mise à jour:** 19/12/2013

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 16 OCTOBRE 1962**

PRÉSIDENCE DE M. VANRULLEN  
*Vice-président*

La séance est ouverte à 15 h 05.

**Adoption du procès-verbal**

Le Parlement adopte le procès-verbal de la précédente séance.

**Activité de l'Euratom** (suite)

Dans la suite de la discussion du rapport de M. Brunhes, *rapporteur général*, sur le Cinquième Rapport général sur l'activité de l'Euratom (doc. 73), interviennent MM. Posthumus, au nom du

groupe socialiste, Janssens, Dehousse, Mme Schouwenaar-Franssen, M. Pedini.

Prennent ensuite la parole MM. Medi, *vice-président* et Krekeler, *membre de la Commission de l'Euratom*, Posthumus, Krekeler, Sassen, *membre de la Commission*.

PRÉSIDENCE DE M. GAETANO MARTINO  
*Président*

Intervient M. Chatenet, *président de la Commission de l'Euratom*.

Le Parlement adopte, à l'unanimité, la résolution suivante:

**RÉSOLUTION**

**relative au Cinquième Rapport général d'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique**

*Le Parlement européen,*

- ayant pris acte du Cinquième Rapport général d'activité de l'Euratom;
- ayant entendu le président et les membres de la Commission exécutive de l'Euratom;

1. Invite la Commission exécutive, les gouvernements nationaux et toutes les autorités compétentes à tenir compte, dans leurs activités futures, des observations, suggestions et propositions contenues dans les diverses parties du rapport qui résume les avis du Parlement et de ses commissions;
2. Adresse ses félicitations au président et aux membres de la Commission exécutive de l'Euratom pour l'excellent travail accompli à tous les échelons et notamment au Centre commun de recherches;
3. Attache une grande importance à ce que la Commission exécutive soit dotée des moyens — tant en personnel qu'en crédits — nécessaires à la réalisation sans retard des objectifs fixés par le traité;
4. Rappelle que, conformément aux dispositions du traité, l'Euratom limite et a toujours limité son action au domaine pacifique, à l'exclusion des applications militaires de l'énergie nucléaire;
5. Se réjouit de la publication du deuxième programme de recherches et d'enseignement de l'Euratom;
6. Encourage la Commission exécutive à poursuivre la politique engagée dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la diffusion des connaissances;
7. Réaffirme sa conviction que l'Université européenne doit constituer un élément essentiel de cette politique et fait appel au Conseil des ministres pour apporter une solution constructive à ce problème;
8. Souligne la part croissante que l'industrie nucléaire est appelée à apporter dans la Communauté et rappelle, à ce sujet, les termes de la résolution adoptée en sa séance du 20 février 1962 <sup>(1)</sup>;

<sup>(1)</sup> Cf. *Journal officiel des Communautés européennes* n° 19 du 16 mars 1962, p. 352 et suiv.

9. En particulier, est d'avis que, selon toute apparence, l'énergie atomique ne sera pas encore appelée à jouer un rôle déterminant dans l'économie énergétique de l'Europe avant 1970, mais qu'il faut dès à présent, en raison de son développement futur, lui accorder la place qui lui revient dans le cadre des perspectives économiques, en tant qu'élément toujours plus important de la politique énergétique;
10. Approuve l'action entreprise par l'Euratom pour favoriser la construction de réacteurs de puissance et le développement de l'industrie des installations nucléaires, tout en évitant la dispersion des efforts;
11. Souligne les responsabilités particulières qui incombent à l'Euratom dans les domaines essentiels de la protection sanitaire et de la sécurité du travail dans les industries nucléaires, ainsi qu'à l'égard des populations des pays de la Communauté;
12. Attire à nouveau l'attention du Conseil des ministres sur la nécessité absolue et urgente pour tous les gouvernements de veiller — par voie législative ou réglementaire — à l'application des normes de base édictées par l'Euratom;
13. Espère la conclusion rapide des négociations en cours pour le règlement de l'assurance contre les risques dans le secteur nucléaire;
14. Se félicite de voir la Commission de l'Euratom veiller efficacement à l'application des règlements 7, 8 et 9 relatifs au contrôle de sécurité des minerais, matières brutes et matières fissiles spéciales;
15. Souhaite qu'une solution soit trouvée de nature à concilier les exigences imposées aux États en matière de défense avec le respect des obligations fixées par le traité signé par ces États;
16. Souhaite, enfin, que les exécutifs des trois Communautés poursuivent activement leur coopération.

#### Association des Antilles néerlandaises à la C.E.E.

M. Angioy présente le rapport, fait au nom de la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement, sur les projets de textes soumis par le Conseil de la C.E.E. (doc. 61) en vue de rendre applicable aux Antilles néerlandaises le régime spécial d'association défini dans la quatrième partie du traité (doc. 76).

Mme Probst présente l'avis de la commission politique, dans les conditions prévues par l'article 43, paragraphe 4, du règlement.

A la demande de Mme Probst et après l'intervention de MM. Margulies, *président de la commission saisie au fond*, Dehousse et Rochereau, *membre de la Commission de la C.E.E.*, le Parlement décide que le compte rendu contenant l'exposé de l'avis de la commission politique sera transmis aux Conseils, pour information, en même temps que la résolution que présentera la commission saisie au fond.

M. Posthumus présente l'avis de la commission de l'énergie.

Dans la discussion, interviennent MM. Jarrosson, au nom du groupe des libéraux et apparentés, Carcassonne, au nom du groupe socialiste, Kapteyn, Pedini, Dehousse, le Président, Dehousse,

Van der Goes van Naters, Janssen, Metzger, van Dijk, Angioy, *rapporteur*, Rochereau, *membre de la Commission de la C.E.E.*

M. le Président indique au Parlement qu'il sera appelé à se prononcer ultérieurement sur une proposition de résolution présentée par la commission compétente.

#### Interprétation de l'article 136 du traité C.E.E.

M. Dehousse présente le rapport, fait au nom de la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement, sur l'interprétation de l'article 136 du traité instituant la C.E.E. et les pouvoirs du Parlement européen en matière de renouvellement de la convention d'application visé par ledit article (doc. 77).

Dans la discussion, intervient M. Metzger, au nom du groupe socialiste.

M. Poher évoque le problème de la compétence de la commission politique sur l'affaire en discussion.

Après l'intervention de MM. Margulies, *président de la commission pour la coopération avec des pays en*

*voie de développement*, Metzger, Dehousse, *rappor-  
teur*, M. le Président indique qu'il sera possible, en  
temps utile, de faire application de l'article 38,  
paragraphe 3, du règlement, lorsque la commission  
saisie au fond aura déposé une proposition de  
résolution.

Intervient M. Poher.

#### **Ordre du jour de la prochaine séance**

M. le Président rappelle au Parlement que l'ordre  
du jour de sa prochaine séance est ainsi établi:

*Mercredi 17 octobre:*

*A 9 h 30:*

— Discussion et vote des rapports de M. Van  
Campen sur la coordination des politiques moné-

taires et de M. Bousch sur la coordination des  
politiques budgétaires et financières.

*A 15 heures:*

— Présentation et discussion du rapport de  
M. Deringer sur le Cinquième Rapport général sur  
l'activité de la C.E.E.

La séance est levée à 20 h 35.

H. R. NORD  
*Secrétaire général*

Gaetano MARTINO  
*Président*